



EN CAS D'INCIDENT

- Contacter la Police Nationale ou la Gendarmerie au **17** ou **112** ou pour Belfort, la Police Municipale au **03 84 54 27 00**
- Déposer plainte auprès de la Police Nationale ou de la Gendarmerie
- Préserver les lieux avant l'arrivée des enquêteurs

VOL, DÉGRADATION, INCENDIE...

15 CONSEILS POUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE CHANTIER



TRANQUILITÉ CHANTIERS

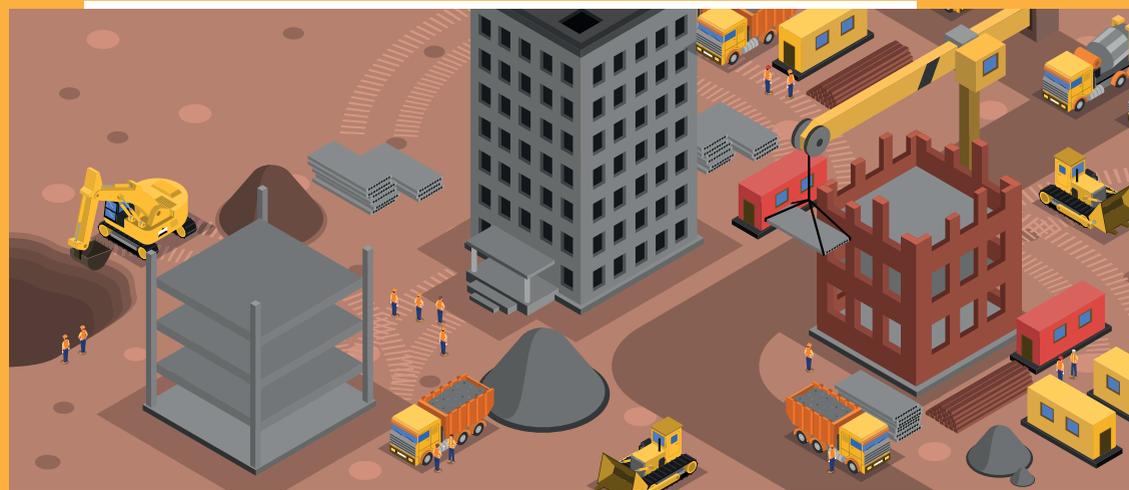


PHOTO: BELGAS 128



PRÈS DE 50 % DES CHANTIERS, EN VILLE OU À LA CAMPAGNE QU'IL S'AGISSE DE CHANTIERS INDIVIDUELS DE CONSTRUCTION OU DE CHANTIERS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS, FONT L'OBJET DE VOLS, DÉGRADATIONS OU INCENDIES.

QUELS SONT LES ACTES DÉLICTUEUX COMMIS ?

- Vols d'engins, d'équipements lourds, de matériaux
- Vols de métaux, de carburants
- Dégradations, tags
- Incendies

QUI COMMET CES ACTES ?

- Vols, dégradations ou incendies « d'opportunité »
- Vols en bande organisée

QUAND SONT COMMIS CES ACTES DÉLICTUEUX ?

La plupart des actes sont commis de nuit, les week-ends et les jours fériés



UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX RISQUES...

- 1 Désigner au sein de l'entreprise un référent sécurité en charge de la mise en œuvre des mesures. S'assurer d'une prise de conscience des risques auprès des salariés du chantier.
- 2 Marquer le matériel pour diminuer son attractivité et faciliter son identification en cas de vol
- 3 Dresser un inventaire détaillé du matériel présent sur le chantier : numéro de série, marque, type, caractéristiques, photos...
- 4 Informer la Police Nationale, la Gendarmerie ou la Police Municipale de l'existence du chantier en donnant son lieu précis et les risques encourus afin que des patrouilles soient organisées si nécessaire
- 5 Effectuer des rondes aléatoires par vous-même ou par une société de gardiennage
- 6 Ne pas approvisionner le chantier longtemps à l'avance ou les veilles de fermetures du chantier



DES MESURES DE PRÉVENTION...

- 7 Mettre une clôture d'une hauteur suffisante encerclant entièrement le chantier et limiter le nombre d'accès (*barrière fermée avec chaînes et cadenas*)
- 8 Laisser des portions de clôture transparente pour faciliter la surveillance par les forces de l'ordre
- 9 En fin de journée, ranger le matériel dans un endroit sûr et fermé à clé, de préférence au centre du chantier – ne rien laisser trainer
- 10 Privilégier un stockage dans un lieu éclairé, au centre du chantier et visible de la voirie, opter pour un éclairage en auto-protection s'activant à la détection
- 11 Protéger les engins de chantier avec un système anti-démarrage, ne pas laisser les clés sur les engins – si possible, ne pas laisser les engins sur le chantier la nuit, les week-ends ou jours fériés
- 12 Positionner une protection vidéo sur les secteurs les plus sensibles (*caméras mobiles et autonomes*) avec retransmission vers une société de télésurveillance et de gardiennage et mettre en place un affichage dissuasif
- 13 Mettre en place des barrières infrarouge ou hyper-fréquences et mettre en place un affichage dissuasif
- 14 Limiter les accès en hauteur par le retrait des échelles et le verrouillage des trappes d'accès
- 15 Installer un système de géo-localisation sur les matériels sensibles ou coûteux

